



VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2023-488

AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 6 février 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2023-488 – Décrétant une dépense de 233 000,00 \$ et un emprunt de 233 000,00 \$ pour l'acquisition d'un terrain, d'un droit de propriété superficière et d'une servitude pour l'aménagement d'infrastructures municipales

- QUE le règlement vise à décréter une dépense de 233 000,00 \$ pour l'acquisition d'un terrain, d'un droit de propriété superficière et d'une servitude pour l'aménagement d'infrastructures municipales dans le projet de la route Fraser ;
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;
- QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

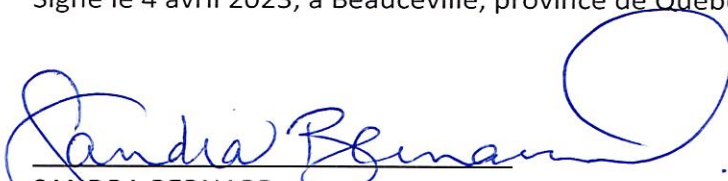
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, ce 4 avril 2023.


SANDRA BERNARD
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 4 avril 2023.

Signé le 4 avril 2023, à Beauceville, province de Québec.


SANDRA BERNARD
Greffière